

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TEILLAY-SAINT-BENOIST COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2016

Le bureau du C.C.A.S. s'est réuni le Lundi 4 Avril 2016 à 14 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Président, à la Mairie de Crottes-en-Pithiverais

Présents : Messieurs Jean-Claude CHANTEAU, Hubert GOUEFFON, Mesdames Marie-Pierre PILLOY, Laëtitia CHATELAIN,

Absents excusés : Mr ROUSSEAU Jacques (Pouvoir à Mr CHANTEAU), Mmes Marie-Thérèse IMBAULT (Pouvoir à Mme PILLOY), Sylvie GONOT

Les membres du C.C.A.S., après avoir approuvé le compte rendu de la séance 9 avril 2015, étudient les dossiers suivants :

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, les membres de la Commission Administrative approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2015 du CCAS de Teillay-Saint-Benoist établi par le Trésorier d'Outarville.

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Ayant pris connaissance du compte administratif 2015 présenté par Madame Marie-Pierre PILLOY, le bureau l'approuve à l'unanimité compte tenu de la parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier d'Outarville.

Le compte administratif 2015 présente :

- un excédent de fonctionnement de 14 918,40 €
- un excédent d'investissement de 5 000,00 €
- Soit un résultat de clôture de 19 918,40 €

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission.

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 14 918,40 €,
- un excédent d'investissement de 5 000.00 €

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, la Commission Administrative décide d'affecter :

- Le résultat de fonctionnement à l'article 002 « excédents antérieurs reportés » pour un montant de **14 918.40 €**.
- Le résultat d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un montant de **5 000.00 €**.

IV - BUDGET UNIQUE 2016

Le Président présente le budget unique 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement 17 298.40 €
- Section d'investissement 5 000.00 €

V - AFFAIRES DIVERSES

Mr GOUEFFON rappelle l'origine des revenus du CCAS de Teillay, à savoir la location de terres reçues en donation par Melle GIRARD. Il rappelle les grandes lignes de cette donation et l'historique de la dernière restauration de l'église de Teillay. Il souhaite que les revenus soient affectés à l'entretien de l'église et fait part de sa volonté de contacter le Défenseur des Droits concernant l'affectation du revenu des biens issus de la donation GIRARD.

A la fin de l'exposé, Madame PILLOY rappelle que la société a beaucoup évolué depuis 1846, que la plupart des charges imposées par la donation de Melle GIRARD ne sont plus réalisables en l'état et que le fait d'utiliser les revenus pour les œuvres du Bureau de Bienfaisance devenu CCAS ne la choque pas.

Le président rappelle que depuis 1905, les communes sont en charge de l'entretien de leurs églises et que tant que notre commune assume cette charge, le fait que ce ne soit pas fait via le budget du CCAS ne le choque pas. Il rappelle que les conditions de la donation n'étaient pas limitées à l'entretien de l'église, mais aussi au traitement du prêtre (qui est désormais sans objet) ainsi que pour des messes à la mémoire des sœurs GIRARD. Il précise que c'est dans ce but qu'il a demandé au percepteur d'Outarville si un CCAS pouvait légalement financer des messes. Enfin, le président bien que plus attaché au fond qu'à la forme de la donation ne s'oppose pas aux démarches amiables envisagées par M. GOUEFFON tendant à clarifier l'usage possible des revenus issus de la donation, espérant que les dites démarches n'entraîneront pas de coûts significatifs que devrait absorber le CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures

Le Président,
Jean-Claude CHANTEAU

